

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE BÉNESSE-
LÈS-DAX**

Nombre de conseillers
en fonction :

14

Nombre de conseillers
présents : **12**

Nombre de votants : **14**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Commune de BÉNESSE-LÈS-DAX
Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Bénesse-Lès-Dax, convoqués le 26 mars 2024, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie ABADIE, Maire.

Présents : M. ABADIE Jean-Marie, M. BACHERÉ Sébastien, Mme BALAUZE Florence, Mme LETAILLEUR Marie-José, Mme DZBANUSZEK Marie-Ghislaine, M. CZAPLA Claude, M. LARROUQUETTE Sylvain, Mme PEYRES Valérie, M. LARBÈRE Arnaud, Mr PUYO Hervé, Mme BADETZ Christine.

Absents excusés : Mme SCIFIÉ Léa, M. BREUILLAUD Sylvain, M. INVERNIZZI Patrick.

Procurations : Mme SCIFIÉ Léa a donné procuration à M. LARROUQUETTE Sylvain, M. BREUILLAUD Sylvain a donné procuration à Mme DZBANUSZEK Marie-Ghislaine, M. INVERNIZZI Patrick a donné procuration à Mme PEYRES Valérie.

Secrétaire de séance : M. LARROUQUETTE Sylvain.

I – Approbation Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2024.

II - Administration :

1 - Décisions du Maire du 6 mars 2024 :

DEC202403-0003 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 10

DEC202403-0004 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 4

DEC202403-0005 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 9

DEC202403-0006 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 3

DEC202403-0007 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 2

DEC202403-0008 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 1

2 - Décisions du Maire du 7 mars 2024 :

DEC202403-0009 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 8

DEC202403-0010 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 7

DEC202403-0011 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 6

DEC202403-0012 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 5

3 - Décision du Maire du 8 mars 2024 :

DEC202403-0013 : Avenant n°1 marché 2023-01 Aménagement d'une Mairie lot 11

4 – DEL20240408-007 : Vote des Taxes communales 2024

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts (CGI),

Vu l'article 1636 decies du Code général des impôts,

Vu l'article 1636 sexies du Code général des impôts,

En 2024, la fiscalité directe qui alimente le budget de la commune de Bénesse-lès-Dax est composée de trois taxes. Il s'agit de :

- la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- la Taxe d'habitation (TH)

Depuis 2021, pour compenser la suppression de la Taxe d'habitation sur les habitations principales (THP), les communes perçoivent la fraction départementale de la TFPB. Au budget 2023 la TFB était de 28% et la TFNB était de 24,65%.

Pour l'équilibre du Budget Primitif 2024, il vous est proposé de voter un produit de fiscalité de 136 973 €.

Pour obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2024, il vous est proposé de maintenir les taux :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 24,65 %
- la taxe d'habitation (TH) : 10,50 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux de la commune :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28,00 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **24,65 %**.
- Taxe d'habitation : **10,50 %**

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

5 – DEL20240408-008 : Vote du Budget Primitif exercice 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses :	76 363,36
Recettes :	391 119,69

Fonctionnement

Dépenses :	468 249,38
Recettes :	468 249,38

Pour rappel, total Budget :

Investissement

Dépenses	500 084,69 (dont 423 721,33 de RAR)
Recettes	500 084,69 (dont 108 965,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	468 249,38 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	468 249,38 (dont 0,00 de RAR)

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

6 – DEL20240408-009 : Vote du Budget Annexe exercice 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Les propositions du Budget Annexe de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses :	67 550,20
Recettes :	61 649,10

Fonctionnement

Dépenses :	7 321,88
Recettes :	7 321,88

Pour rappel, total Budget :

Investissement

Dépenses	137 210,20 (dont 69 660,00 de RAR)
Recettes	137 210,20 (dont 75 561,10 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	7 321,88 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	7 321,88 (dont 0,00 de RAR)

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

Arrivée de M. INVERNIZZI à 19h40

7 – DEL20240408-010 : Attribution de subvention au CCAS au titre de l'exercice 2024

Le Centre Communal d'Action Social de la commune de Bénesse-lès-Dax est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la Commune,

Le CCAS coordonne l'action social municipal, il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment l'aide alimentaire en partenariat avec le « Marché des Familles »), le soutien aux personnes âgées (colis de fin d'année et subvention au club des aînés) ainsi qu'aux familles en difficultés (aide aux voyages scolaires)

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 2 998,92 €, au titre de l'exercice 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

L'ATTRIBUTION d'une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 2998,92 au CCAS,

DIT que le montant de cette subvention est porté au débit du compte 657363 du budget principal de la commune et au crédit du compte 74741 du budget du CCAS.

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

8– DEL20240408-011 : Vote des subventions 2024 aux associations

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt à un intérêt communal,

ASSOCIATIONS	Montant subvention de fonctionnement (€)
Anciens combattants	300,00
Accueil des familles hospitalisées	100,00
Secours Populaire	80,00
Béness'Anim	2 900,00
Fédération des Moulins de France	65,00
Don d'organes	80,00
BLAC	900,00
Ligam's	200,00
Roue Libre	100,00
TOTAL	4 725,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement au budget 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024,

DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2024

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

9 – DEL20240408-012 : Aménagement Espaces Verts sur la commune

Dans le cadre de l'aménagement des espaces verts, les fournitures des plantations, les annexes et le petit matériel seront imputés à l'opération 557 article 2121 du Budget Primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'aménagement des Espaces Verts prévu au Budget Primitif 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les factures de l'opération 557 sur l'article 2121.

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

10 – DEL20240408-013 : Adhésion à l'association Laïcité 40

CONSIDÉRANT que l'association "Laïcité 40" dont le siège social est fixé au 9 rue de Borda à Dax, est une association à but non lucratif, ayant pour objectif de défendre et de promouvoir le principe de la laïcité dans les Landes et qu'en conséquence, l'objet poursuivi par cette association répond à l'intérêt général,

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la commune de Bénesse-lès-Dax à l'association "Laïcité 40" contribue à la construction du « vivre ensemble » et favorise l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sur l'ensemble de son territoire,

CONSIDÉRANT que le montant de l'adhésion de soutien à l'association « Laïcité 40 » s'élève à 50 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

L'ADHESION de la commune à l'association « Laïcité 40 »,

PREND acte du montant de la cotisation qui s'élève à 50 euros pour l'année 2024

DIT que Madame Ghislaine DZBANUSZEK représentera la commune de Bénesse-Lès-Dax au sein de l'association « Laïcité 40 ».

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

11 – DEL20240408-014 : Renouvellement d'adhésion à l'association « Esprit du Sud 40 »

CONSIDÉRANT que l'association "Esprit du Sud40" dont le siège social est fixé au siège de l'association des maires des Landes, 175 place de la caserne Bosquet, BP 30069, 40002 MONT-DE-MARSAN, est une association à but non lucratif, visant la promotion du territoire auquel appartient la commune de Bénesse-lès-Dax et qu'en conséquence, l'objet poursuivi par cette association répond à l'intérêt communal,

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la commune de Bénesse-lès-Dax à l'association "Esprit du Sud40" favorise la promotion de son territoire, notamment par la mise en valeur des patrimoines culturels immatériels suivants :

- diverses formes de chasse, de pêche, de tauromachies,
- les arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie,
- les manifestations folkloriques, sportives et culturelles,
- la valorisation et la transmission des langues régionales,

CONSIDÉRANT que le montant de l'adhésion de soutien à l'association « esprit du Sud40 » s'élève à 100 euros pour les communes de plus de 300 habitants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

L'ADHESION de la commune à l'association « Esprit du Sud40 »,

PREND acte du montant de la cotisation qui s'élève à 100 euros pour l'année 2024,

DIT que Monsieur le Maire représentera la commune de Bénesse-Lès-Dax au sein de l'association « Esprit du Sud40 ».

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

12 – DEL20240408-015 : Attribution Marché travaux Place Publique

VU la délibération du 11 décembre 2023 concernant une demande de subvention au titre de la DETR pour des travaux d'accessibilité de la Place Publique,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont indispensables pour la mise en accessibilité de la mairie, du mémorial, et des places de stationnement,

CONSIDÉRANT que jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 10 000 euros hors taxes.

CONSIDÉRANT la consultation des entreprises TTL et COLAS pour répondre au cahier des charges de l'urbaniste,

CONSIDÉRANT que l'entreprise TTL a répondu avec une offre de 70 186,80 TTC inférieure à celle de l'entreprise COLAS d'un montant de 87 919,80 TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

L'ATTRIBUTION à l'entreprise TTL les travaux de la Place Publique pour un montant de 70 186,80 TTC.

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

13 – DEL20240408-016 : Adhésion au service PCS du CDG40 schéma départemental défibrillateurs

Grâce à l'initiative de l'AML et du CDG40, un grand nombre de collectivités landaises se sont équipées de défibrillateurs sur l'ensemble du territoire. Le Centre de Gestion, dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 juillet 1984, a mis en place une mission d'assistance de maintenance de ces équipements. Cette intervention a permis de réduire considérablement les coûts au bénéfice des collectivités ayant adhéré au schéma départemental défibrillateurs.

Notre collectivité souhaite pouvoir répondre à un éventuel besoin de secours à la personne. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous propose d'adhérer au service « mise à disposition et maintenance des défibrillateurs ». L'adhésion à ce service nous permet de disposer d'un matériel entretenu et changé en cas de panne ainsi que de séances de formations.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion s'engage à nous mettre à disposition du matériel aux conditions tarifaires détaillées ci-jointes.

Compte tenu de l'intérêt que revêt notre collectivité à l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, je vous propose d'accepter la proposition du Centre de Gestion des Landes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

- : **AUTORISE** A SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION POUR LE SCHEMA DEPARTEMENTALE DEFIBRILLATEURS AVEC LE CENTRE DE GESTION DES LANDES
- : **À INTERVENIR** A TOUTES PIECES ET FORMALITES S'Y RAPPORTANT

Type de pack mis à disposition de la collectivité par le CDG 40	Coût annuel schéma départemental
	: Mise à disposition du matériel : Conseils : Maintenance : Formation
Salle Polyvalente	450 € TTC
Moulin	450 € TTC
Mairie	350 € TTC

Rendu exécutoire par affichage le : 11/04/2024 et transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024

14 – QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h35

Le secrétaire de séance,
Sylvain LARROUQUETTE



Le Maire,
Jean-Marie ABADIE















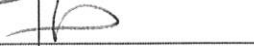

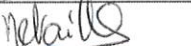
CONSEIL MUNICIPAL

Liste des Délibérations
Réunion du lundi 08 avril 2024 à 19h00

- DEL20240408-007 - Vote des Taxes communales 2024 ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-008 - Vote du Budget Primitif exercice 2024 ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-009 - Vote du Budget Annexe exercice 2024 ADOPTE
- DEL20240408-010 - Attribution de subvention au CCAS au titre de l'exercice 2024 ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-011 - Vote des subventions 2024 aux associations ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-012 - Aménagement Espaces Verts sur la commune ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-013 - Adhésion à l'association Laïcité 40 ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-014 - Renouvellement d'adhésion à l'association "Esprit du Sud 40" ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-015 - Attribution Marché travaux Place Publique ADOPTE A L'UNANIMITE
- DEL20240408-016 - Adhésion au service PCS du CDG 40 Schéma départemental défibrillateurs ADOPTE A L'UNANIMITE

séance du CONSEIL MUNICIPAL

en date du lundi 08 avril 2024

Nom des participants	Signatures
ABADIE Jean-Marie	
LARBERE Arnaud	
BADETZ Christine	
CZAPLA Claude	
DZBANUSZEK Marie-Ghislaine	
SCAFIE Léa	
BACHERE Sébastien	
LARROUQUETTE Sylvain	
BALAUZE Florence	
PUYO Hervé	
INVERNIZZI Patrick	
PEYRES Valérie	
LETAILLEUR Marie-José	
BREUILAUD Sylvain	